

# COMMUNE DE ROMAGNE

## Compte rendu de la séance du lundi 05 juin 2023

Secrétaire de la séance : Delphine GAILLARD

Etaient présents : Daniel GAUD, Patrice CARBONNIER, Noëlle LESCURE, Laurent MANON, Christophe DUPE, Delphine GAILLARD, Aurore HENONIN, Thierry MERLE, Jacques MOULINE, Delphine PEPIN

Etaient absents ou excusés : Mylène MENANT SAISON

### Rappel de l'ordre du jour :

La superette connectée.

Le distributeur de baguettes.

Le pont de St Quentin.

Achat de la bâche à eau à L'Intendant.

Délibération montant attribution de compensation à la CDC.

Les congés.

Arrêt et remplacement Mme Duvigneau.

FDAEC.

Achat matériel : accessoires tracteur.

Réparation du gros matériel.

### Demandes des habitants :

- plots sur le trottoir devant chez Mr Lorain,
- ralentisseurs à Jeanmot,
- ralentisseurs devant le lotissement les Portes de Romagne.

### Travaux divers :

- peinture des tables de pique-nique,
- porte de la mairie,
- enlèvement ou réparation des anciens jeux du city-stade,
- préparation du lieu dit Berdoulet.

### Divers.

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal est validé.

### La superette connectée :

Madame Chinour de la société API, est venue présenter le projet de la superette connectée aux membres du Conseil Municipal.

- local de 40 m2 installé sur le parking de la salle des fêtes, vitrine face à la route,
- ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24,
- 700 produits fournis par leur partenaire CARREFOUR,

- une présence humaine 3h par jour à heure constantes à définir,
- entrée et sortie du local grâce à un QR CODE (application API installée sur son portable ou carte papier),
- paiement uniquement en carte bancaire,
- délai d'installation : 5 mois.

La société se charge de la réalisation du permis de construire.

Les charges financières pour la mairie sont le tirage des lignes électriques, et téléphoniques, la communication.

Les charges financières pour la société API sont l'électricité, l'occupation de la voie publique, la salariée, la gestion des invendus ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE ce projet.

### **Le distributeur de baguettes :**

\* Madame Hamoir a répondu ce jour par mail à notre demande d'enlèvement du distributeur de baguettes qui ne sert plus depuis septembre 2022.

Elle fait le nécessaire au plus vite.

Les conseillers proposent de voir avec elle si elle souhaite de l'aide pour le transport.

\* Suite à son rendez-vous à la mairie en présence de Monsieur le Maire, Madame Lescure et Monsieur Mouline, Pierre Guinard de la société le Panatier propose d'installer un de ses distributeur de baguettes et de l'alimenter.

### **Le pont de St Quentin :**

Un arrêté d'interdiction de passage aux véhicules de plus de 3.5 tonnes est en cours depuis septembre dernier.

Le camion du Sémoctom (ramassage des ordures ménagères) ne doit plus passer sur ce pont.

Mr Dupé va voir avec eux les possibilités envisageables pour le ramassage des OM.

Un panneau d'interdiction aux + 3.5 tonnes va être placé.

Une réunion d'information va être organisée avec les habitants de Saint Quentin et Chauvelet.

### **Achat de la bâche à eau :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les frais notariaux concernant l'achat de la bâche à eau (achat proposé à 30 euros) s'élèvent à 200 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à la majorité (9 pour - 1 contre) cet achat à la condition que les frais de notaire puissent être divisés par 4 : 1/4 pris en charge par chaque vendeur et 1/4 pris en charge par l'acheteur.

Les trois propriétaires vont être informés de cette décision.

### **Délibération** : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu la délibération n°DEL\_2017-115 du Conseil Communautaire réuni le 18 septembre 2017 relative à la validation des statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu le 1°bis du V de l'article 1609 nonies Cdu Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils Municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;

Vu le rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 3 mai 2023 adoptant le rapport évaluant le coût net des charges transférées entre la Communauté Rurales de l'Entre-Deux-Mers et les communes intéressées dans le cadre de sa compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire" ;

Vu la délibération n°DEL\_2023-039 du Conseil Communautaire réuni le 9 mai 2023, adoptée à la majorité des 2/3, relative aux montants révisés des Attributions de Compensation sur rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le montant révisé de la Commune de Romagne que s'établit comme suit :  
montant de l'attribution de compensation 2023 : 22 230.46 euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le montant révisé de son Attribution de Compensation tel que présenté dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 3 mai 2023.

### **Les congés** :

Monsieur Carbonnier demande à ce que les agents ne prennent pas leur congés en même temps de façon à ce qu'il y est toujours quelqu'un pour faire la livraison des repas aux personnes âgées.

Pour cet été, il y aura toujours une personne pour la livraison.

### **Arrêt et remplacement Madame Duvigneau :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Duvigneau Céline va être en arrêt à compter du 8 juin et ce pour une durée indéterminée.

Madame Guinard propose de faire quatre heures supplémentaires par semaine (qui lui seraient payées) pour faire le ménage de la salle des fêtes le mercredi matin ou après-midi ET 4 heures supplémentaires par semaine (qu'elle récupèrera) pour ouvrir la garderie du matin à 7h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents (10 POUR).

### **FDAEC :**

Le dossier doit être envoyé au plus tard le 30 juin.

Les conseillers décident de demander l'aide pour l'aménagement du city-stade et l'achat d'une nouvelle épareuse ou d'un nouveau broyeur.

### **Achat matériel :**

Messieurs Dupé et Mouline vont voir demain une épareuse vendue 4000 euros par un agriculteur.

### **Réparation du gros matériel :**

Le petit tracteur et le matériel s'y attelant vont être restaurés et vendus.

### **Demandes des habitants :**

\* Mr Lorain a fait une demande écrite pour que soit installés sur le trottoir devant chez lui, 1 rue Jacques Longueville, des piquets en bois pour que les voitures cessent de stationner ou de se garer.

Mr Lorain propose de participer au paiement du matériel et à son installation.

Les conseillers municipaux apportent une réponse positive à cette demande toutefois, cette demande concernant des travaux à réaliser sur une route départementale, il faut demander l'autorisation au Centre Départemental Routier et ensuite voir les alignements qui sont autorisés pour ne pas gêner la marche des piétons sur le trottoir concerné.

La secrétaire de mairie va informer Mr Lorain de cette décision et se renseigner sur tous les points nécessitant une réponse.

\* Deux propriétaires ont demandé s'il était possible d'installer des dos d'âne : un sur la route départemental devant le lieu dit Jeanmot et un, à l'Intendant en face du Lotissement Les Portes de Romagne.

La commune n'a pas les budgets pour réaliser de tels travaux.

Mr Corbonnier soumet l'idée d'installer des STOP sur les grands axes à chaque fois qu'il y a une intersection.

Il va approfondir cette suggestion.

### Travaux :

\* Inutile de peindre les tables de pique-nique installées au city-stade. Bois otoclave déjà traité.

\* Monsieur Mouline dit qu'il va falloir repeindre la porte et les volets de la mairie. Si les conseillers n'ont pas réussi à le faire cet été, l'agent technique s'en occupera l'hiver prochain.

\* Les anciens jeux du city-stade vont être regardés de près et réparés.

\* Monsieur Tourré, propriétaire viticole, à la demande de Monsieur Gaud a nettoyé avec son tracteur les bas côtés au lieu-dit de Berdoulet afin que puisse commencés les travaux de réfection de la route mandatés par la Communauté des Communes.

### Divers :

\* Un architecte paysagiste du CAUE est venu pour faire une étude de réfection de la cour. Nous attendons son compte rendu.

\* Monsieur Merle souligne que lorsqu'elle sonne, la cloche de l'église fait un bruit inquiétant. Messieurs Dupé et Mouline vont allés voir.

\* Une caméra est installée dans l'immeuble appartenant à Monsieur Laurent Michel et situé derrière le pigeonnier, rue de l'Eglise. Elle filmerait le terrain jouxtant le bâtiment en direction de la propriété de Monsieur Vincendeau. Ce dernier est au courant et cette caméra ne le dérange pas.

Fin de la séance à 21h45.